

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

Date de convocation :

Le 14 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 14 décembre 2022

M. le Président rappelle la délibération n° DC/2022-12-19/18 prise au cours de la présente séance créant le budget annexe « Bâtiments commerciaux » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il présente alors au Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2023 du budget annexe « Bâtiments commerciaux » de la Communauté de Communes.

M. le Président indique qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire d'approuver ce budget primitif 2023 (approbation des modalités de vote du budget et vote du budget).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de voter par chapitre le budget primitif 2023 du budget annexe « Bâtiments commerciaux » de la Communauté de Communes,
- approuve le budget primitif 2023 du budget annexe « Bâtiments commerciaux » de la Communauté de Communes,
- charge M. le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

DELIBERATION N° :
DC/2022-12-19/21

OBJET DE LA SEANCE :
Budget 2023

Vote du budget primitif
Budget annexe
« Bâtiments
commerciaux »

AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121921-DE
Reçu le 28/12/2022

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121921-DE
Reçu le 28/12/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le